

miers et les Juifs, je crois, viennent ensuite. Ces derniers n'ont pu préserver de la destruction les tablettes sur lesquelles étaient gravées leurs généalogies, et la palme en ce genre restait aux Islandais, de mœurs plus sédentaires, moins exposés, dans la froide contrée qu'ils habitent, à se voir ravagés et pillés par des ennemis du dehors.

« Le peuple de Dieu, écrit l'abbé Tanguay, conservait religieusement sa généalogie. Aujourd'hui, les familles princières de l'Europe conservent la leur. Mais le Canada jouira seul du privilège de posséder dans chacune de ses familles, fût-elle la plus humble, la généalogie de tous ses enfants. »

Curés, historiens, jurisconsultes, officiers publics, et ajoutons tous les chefs de familles canadiennes ont intérêt à posséder le *Dictionnaire*, qui pour les uns est une curiosité d'héritage, pour les autres une série de documents à étudier, et pour plusieurs un ouvrage indispensable.

Ce livre est d'une importance trop grande, d'une portée trop vaste, il se lie à des souvenirs et à des intérêts trop généraux pour pouvoir être dédié à un individu. C'est l'histoire de chacune des familles qui aujourd'hui constituent la population catholique française du pays; c'est le registre des générations qui reposent dans le sein de notre terre canadienne, ou qui se meuvent à sa surface, et comme c'est l'Eglise qui a fourni presque toutes les sources des quarante mille notes qui composent le premier volume, comme aussi celles du deuxième, M. Tanguay a bien choisi sa dédicace en écrivant en tête de l'ouvrage: A L'EGLISE ET A MON PAYS.

Ce livre d'or du Canada diffère de celui de Venise en ce qu'il ne se borne pas aux familles nobles, mais enregistre avec autant de soin et d'exactitude la plus humble et la moins illustre de toutes celles qui sont venues en ce pays implanter une race vertueuse et énergique. L'Eglise met tous ses enfants sur un pied égal.

M. Tanguay, qui n'a pu se tuer à la tâche, achève son œuvre nationale. La suite du dictionnaire paraîtra sous peu.

Son dernier exploit a été de relever les registres de nombre de paroisses fondées depuis 1840, à peu près, par des Canadiens, dans les Etats que traversent l'Ohio, le Missouri, et le haut Mississipi. Nous allons donc pouvoir rattacher aux souches primitives, de même qu'aux familles actuelles du Canada, les hardis pionniers qui ont répandu le nom, l'influence et l'honneur du sang français dans l'ouest et le sud-ouest, avant les Européens!

Si l'on se demande ce qu'il restera des œuvres de l'abbé Tanguay, on peut répondre que le *Dictionnaire Généalogique* est un ouvrage dont l'importance ira toujours augmentant. Bien peu d'auteurs pourraient en dire autant de leurs livres.

Ecrire au jour le jour des articles, des dissertations, des histoires, et chercher à capter durant vingt-quatre heures l'attention du public, semble être le point culminant des ambitions de la plupart des écrivains modernes. Avoir un succès d'actualité, comme on dit, satisfait toutes les espérances. Le lecteur vous absorbe entre deux repas, vous digère mal, puis il passe à votre voisin. N'importe! vous avez tenu le dé un instant, et cela suffit à votre bonheur.

Il n'en est pas de même d'un autre genre d'écrits, plus difficile à préparer, par conséquent plus rare et visant à une autre sorte de popularité.

Lorsque nos archives publiques seront toutes détruites par la moisissure, le feu et l'ignorance,—ce qui ne tardera guère à se produire,—on s'apercevra que le livre de l'abbé Tanguay a arraché de l'abîme de l'oubli l'histoire de chacune de nos familles et que sans lui nous serions pour toujours plongés dans les ténèbres où sont à cet égard les peuples de l'Europe. C'est donc un ouvrage qui grandira en valeur à mesure que les années viendront nous enlever les précieux matériaux dont son patient et patriotique auteur a su extraire la moelle pour nous la conserver.

BENJAMIN SULTE.

LES ECOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les catholiques du Nouveau-Brunswick vont tenter un nouvel effort auprès de la législature pour obtenir justice avant d'en appeler au bon sens et à l'esprit de justice du peuple dans les élections.

Voici le texte de la requête qu'ils adressent aux Chambres et qui précise le sens et l'étendue de leurs réclamations :

La requête des Catholiques soussignés expose respectueusement :

Que l'expérience des deux dernières années a prouvé que leurs appréhensions au sujet du fonctionnement de l'acte des Ecoles Communes de 1871 étaient bien fondées.

Que vos requérants ne peuvent envoyer leurs enfants aux écoles établies sous cet acte sans violer les droits de leur conscience, attendu qu'ils regardent comme un devoir sacré d'assurer à leurs enfants une éducation religieuse, et qu'ils croient que cela ne peut être fait efficacement qu'en envoyant leurs enfants à des écoles où toute instruction religieuse est

donnée régulièrement et où l'on prend toutes les précautions pour pénétrer leur esprit et leur cœur de la connaissance et de l'amour de Dieu.

Qu'il est absolument injuste de les forcer à contribuer au soutien d'écoles dont leurs enfants sont pratiquement expulsés ou exclus par l'acte de 1871 et par les règlements adoptés par le bureau d'éducation pour le mettre en force.

Que vos requérants demandent respectueusement que la loi des Ecoles Communes soit amendée de manière à donner à la minorité catholique de cette province les mêmes droits et privilèges relativement à l'éducation qui ont été accordés à la minorité protestante de la province de Québec.

Que de cette manière justice sera faite, la paix, la concorde, le bon vouloir et l'harmonie seront rétablis et le bien-être du peuple en général sera augmenté.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

CHRONIQUE.

On annonce que l'Hon. juge Sanborn, de Sherbrooke, est nommé juge de la Cour du Banc de la Reine à la place du juge Badgley.

Le Juge Routhier remplace le Juge Loranger à Sorel.

M. H. G. Joly, député de Lotbinière à la Chambre Locale et chef de l'opposition, a été nommé Sénateur pour la division Stadacona, en remplacement de M. Chauveau. Mais l'*Evènement* de samedi publie une lettre de M. Joly disant qu'il a refusé cette place.

L'hon. M. Scott, ministre a été nommé sénateur.

Les amis de M. E. G. Penny, rédacteur-proprétaire du *Herald*, ont décidé de lui donner un banquet à l'occasion de son élévation au Sénat. Cette démonstration aura lieu avant l'ouverture de la session.

La société St. Jean-Baptiste d'Ottawa a adopté la résolution suivante :

« Que cette Société voit avec plaisir la décision prise par l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, d'inviter toutes les Sociétés nationales du même genre établies aux Etats-Unis à venir célébrer dans cette ville la fête prochaine de la St. Jean-Baptiste.

« Que dans l'opinion de cette association il serait à désirer, pour donner à cette manifestation nationale un caractère plus général, plus imposant, et la rendre plus féconde en résultats, que toutes les sociétés St. Jean-Baptiste du Canada fussent également invitées à y prendre part ou à s'y faire représenter.

Voici la liste des pétitions d'élections contestées entrées dans les registres de la Cour Supérieure de Montréal :

10. De M. Watts contre M. Prévost, dans le comté des Deux-Montagnes. Avocat, M. Cayley.

90. De M. Benoit contre M. A. Jodoin, dans le comté de Chambly. Avocat, M. Lacoste.

30. De M. W. H. Webb contre l'Hon. H. Aylmer, dans le comté uni de Richmond et Wolfe. Avocat, M. Felton.

40. De A. A. Stevensen contre Fred. Mackenzie, dans Montréal-Ouest. Avocat, M. Davidson.

50. Du Dr. Beupré contre M. G. Baby dans le comté de Joliette. Avocat, M. Dorion.

60. De Charles Rascony et autres contre M. J. A. Mousseau, dans le comté de Bagot. Avocat, M. Dorion.

70. De J. T. Caverhill et autres contre M. P. Ryan, dans Montréal-Centre. Avocat, M. J. A. Perkins.

Dans les deux divisions de Montréal, on demande l'annulation de l'élection et dans tous les autres cas, les pétitionnaires demandent d'être déclarés élus.

Un télégramme, de Fort-Garry nous apprend que Sa Grâce Mgr. Taché, archevêque de St. Boniface, vient de publier un pamphlet considérable intitulé : *L'ammistie promise et non octroyée.*

L'enquête dans l'affaire Mousseau vs. le *Witness* a été close mercredi. Le magistrat a renvoyé les accusés devant la Cour du Banc de la Reine. Les MM. Dougall ont été admis à caution.

Une dépêche reçue directement d'Espagne, mande que M. le chevalier Hugh Murray, ex-lieutenant aux zouaves pontificaux et capitaine dans l'armée de Don Carlos, est tombé frappé d'une balle, sous les murs de Bilbao.

M. Murray faisait partie des troupes carlistes depuis le mois d'août dernier. Il a assisté au siège de plusieurs villes, entre autres à Vish, les 7, 8 et 9 février, où il commandait une section d'un régiment sous les ordres du colonel Rafael Tristany. La bravoure dont il a fait preuve en cette occasion, a été remarquée par ses chefs, et le lendemain de la prise de Vish, le nom du capitaine Murray était porté à l'ordre du jour de l'armée.

M. le chevalier Murray a été le premier Canadien enrôlé sous les drapeaux de Pie IX. Arrivé à Rome quelque temps après la bataille de Castelfidardo, il y est resté jusqu'au 20 septembre 1870, date où les hordes piémontaises ont envahi les Etats de l'Eglise. A Mentana, M. Murray, alors simple sergent, s'est distingué de façon à attirer les plus grandes louanges de ses commandants. Il a reçu plusieurs blessures dans ce combat, et sa belle conduite lui a mérité la croix de chevalier de Pie IX et la médaille d'or des blessés.

Ceux qui ont connu M. le chevalier Murray peuvent dire qu'il était le type parfait du zouave pontifical. Jamais on ne l'a vu oublier ses devoirs de catholique, et tous les huit jours—racontent ceux qui ont servi avec lui la cause de l'Eglise—nous voyions Murray approcher de la Sainte Table. C'est là qu'il puisait ce courage qui, à Mentana, à Rome, à Vich et enfin à Bilbao, lui fit affronter de sang froid les balles ennemies. Il est tombé comme

un brave, en combattant pour la cause de la justice. Sa mort est glorieuse et sa noble conduite fait le plus grand honneur au corps des zouaves pontificaux. M. Murray est digne des héros de Patay, ses anciens compagnons d'armes.

L'hon. E. B. Wood, député fédéral, est nommé juge en chef au Manitoba.

M. Martin, architecte, de Montréal, succède à M. Dugas comme député de Montcalm à la chambre locale. Le premier jour de votation, il avait une majorité de 250 voix sur M. Deslongchamps.

M. Martin sera probablement le plus jeune député de la chambre, il n'a que 23 ou 24 ans. Il a été élu comme indépendant.

Une dépêche d'Ottawa annonce que le parlement fédéral, aussitôt après son ouverture, sera ajournée après Pâques.

ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE.

EDMOND LAREAU.—*Histoire de la Littérature Canadienne.* (1)

Jeune, disposé aux choses sérieuses, ayant un certain penchant pour les études esthétiques, M. Lareau s'est mis, dès sa sortie du collège, à recueillir les documents qui forment aujourd'hui le volumineux travail qu'il soumet au public.

Depuis longtemps, l'auteur s'était dit :

« La critique est une science nouvelle parmi nous. A part quelques articles bibliographiques publiés dans les journaux et les revues, faits plutôt dans le dessein d'accuser réception de l'ouvrage que dans un but d'examen, il n'existe pas encore une véritable tribune d'où partent les enseignements d'une critique indépendante, sobre, modérée et impartiale. Hélas! que de fois on a sacrifié la vérité qui est toujours dure à dire, au charmant plaisir de flatter les hommes et leurs œuvres! »

D'honnêtes esprits, de modestes observateurs pensaient déjà comme M. Lareau; mais, tout en le félicitant du courage d'avoir été le premier à exprimer leurs idées, ils se demandent si l'auteur a bien ce qu'il faut pour louer, critiquer et juger les lettres canadiennes.

Homme de tact, de goût et de style, la critique doit avant tout fuir les préjugés littéraires et politiques, redouter l'exagération, connaître à fond le sujet qu'il traite, et se tenir le plus possible en bons termes avec la grammaire.

M. Lareau remplit-il ces conditions?

C'est ce que je veux examiner tout en restant en dedans de la ligne de démarcation qu'il a tracée lui-même en disant :

« Une critique doit être « indépendante, sobre, modérée et impartiale. »

Le plus grand tort de M. Lareau, à mon avis, est d'avoir donné à son travail le titre pompeux d'« Histoire de la littérature canadienne. »

L'auteur—il l'assure dans sa préface—n'avait que l'intention d'offrir au public un « modeste catalogue » de notre littérature. Mais alors, il aurait été bien plus vrai d'intituler son ouvrage : notes pour servir à l'étude et à la critique de la littérature canadienne. C'était modeste, juste, et M. Lareau restant dans son véritable rôle, aurait rendu à la bibliographie de son pays un service encore plus grand que ne le faisait M. Faribault, lorsqu'en 1837 il publiait, avec des jugements critiques et littéraires, son catalogue d'ouvrages sur l'histoire d'Amérique. A l'abri de cet humble titre, son érudition, ses recherches et ses conclusions se seraient coudoyées plus à l'aise, et le lecteur se souvenant à propos, que la monotonie et le style uniforme appartiennent à la nomenclature, tandis que l'histoire se réserve toutes les ressources, toutes les élévations du grand style, ne se serait pas offusqué de cette interminable file de noms et de prénoms échelonnés sans transitions, le long des 491 pages du livre de M. Lareau.

Malgré ce faux pas, fait dès le début, l'auteur a su trouver de belles pages lorsqu'il parle de l'éloquence, de la poésie, de l'histoire et de l'éducation. Garneau l'enthousiasme avec raison; la période qui s'étend de 1791 à 1841 lui fournit de patriotiques réflexions; il déplore avec des paroles touchantes l'émigration canadienne aux Etats-Unis; nous démontre le rôle que jouent ici nos revues et nos magazines; résume fièrement et noblement la mission de l'avocat et du journaliste; et le romantisme canadien lui fait écrire une page que je veux citer.

« Nous avons, dit l'auteur, tout ce qu'il faut pour servir de thème aux romans honnêtes.

« N'avons-nous pas notre passé, notre histoire fertile en beaux dévouements, en traits d'héroïsme, en anecdotes touchantes? N'avons-nous pas nos forêts avec leurs poétiques aspects, les peuplades indiennes avec leur mythologie, bizarre, leurs mœurs originales et la lutte qu'elles ont soutenue contre l'homme civilisé? N'avons-nous pas nos légendes, les aventures de nos coureurs des bois et de nos voyageurs de là-haut? Il y a tout un monde légendaire et fantastique, tout un drame palpitant d'intérêt dans le grand acte de la colonisation de l'Amérique. J'imagine un homme de talent travaillant à un tel sujet : sa plume crée des personnages grands comme des héros de l'antiquité, des martyrs dignes des premiers temps de l'Eglise, des défenseurs de nos libertés et de nos droits nationaux; la scène s'étend de l'Atlantique au Pacifique, des froides régions du pôle nord aux zones tropicales; le récit se déroule dans les bois, dans les montagnes, sur les fleuves et sur les lacs; le peintre anime ce tableau des riches couleurs de l'imagination; c'est l'indien avec son tomahawk, c'est la bête fauve guettant sa proie dans le ravin, c'est la vie de famille dans le wigwam, c'est le souvenir de la patrie absente et les liens d'amitié qui rattachent les personnages du livre à la mère-patrie, c'est le frère canot d'écorce portant le héros du livre à travers les récifs, luttant contre l'homme, contre les éléments, contre lui-même, et, pardessus tout, l'œil de la providence, éclairant la voie aux premiers colons et ralliant leur courage au pied de cette croix plantée à Hochelaga par Jacques-Cartier, foulant pour la première fois le sol de la Nouvelle-France. »

Toutes ces choses sont vraies et bien dites; je suis le premier à les admirer. Malheureusement elles touchent chaque instant à des phrases pour le moins excentriques; et au moment où je me sens disposé à applaudir l'auteur, le rideau

(1) Montréal: imprimé par John Lovell, 23, rue St. Nicolas, prix \$2.00.